Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID: 057-215700766-20221213-2022\_670-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

### SEANCE DU 07 décembre 2022

EN EXERCICE	PRESENTS
14	10
	EXERCICE

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

# LISTE DES PRESENTS:

**GAILLOT Philippe** 

DEBAILLEUL Delphine

VALANCE Bénédicte

**IMMER Alain** 

OGER Isabelle

WALLERICH Alain

MENEGHIN Gaël

THILL Céline

SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

### LISTE DES ABSENTS EXCUSES:

**GUINDT** Philippe

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

### LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

**REUTER Olivier** 

PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 670 Contrat d'assurance des risques statutaires : Révision des taux au 01/01/2023

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances

VU le Code des marchés publics, réglementant le marché initial;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Le Maire expose les anciens tarifs puis la nouvelle proposition du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

### **ACCEPTE** la proposition suivante :

Assureur: AXA France Vie

Courtier Gras Savove Berger Simon

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Affiché le

ID: 057-215700766-20221213-2022\_670-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

### **DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

### SEANCE DU 07 décembre 2022

# - Agents affiliés à la CNRACL

**Tous risques**, avec une franchise de **30 jours** fermes par arrêt en **maladie ordinaire** : **5,53%** au lieu de **4,94 %** (taux précédent)

## - Agents affiliés à l'IRCANTEC

Tous risques, avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,80% au lieu de 1,61 % (taux précédent)

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour copie conforme. Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022

beyren-les-Sierck, le 13 decembre 2022

Le Maire:

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22

Le Maire,

Call a